

Le sénateur Frith: Ils le démantèlent, voilà ce qu'ils font.

Le sénateur MacEachen: Nous modifions fondamentalement un élément de base du contrat social canadien, et on nous demande de l'adopter d'abord et de l'étudier ensuite.

Le sénateur Perrault: Incroyable!

Le sénateur MacEachen: Je trouve cela inacceptable, et nous continuerons d'étudier ce projet de loi et de nous acquitter de notre tâche le plus rapidement possible, mais nous allons également faire l'impossible, afin de nous assurer que les Canadiens comprennent les conséquences de ce projet de loi et qu'ils soient bien conscients des difficultés supplémentaires que les chômeurs vont éprouver. Les conservateurs ne vont pas s'en sortir grâce à l'ignorance des gens et on ne devrait pas les laisser le faire, même si c'est, semble-t-il, leur stratégie. Pourquoi ne devrions-nous pas examiner en détail le projet de loi, afin de déterminer si le retrait de la participation gouvernementale n'est pas le prélude à une érosion encore plus importante du régime d'assurance-chômage?

J'ai en main une lettre d'un citoyen important de la Nouvelle-Écosse qui a déclaré que le gouvernement retirait son appui. Le programme en question cesse alors d'être un programme d'assurance sociale, car la société, dans son ensemble, n'y participe plus. Il est financé seulement par les employeurs et par les employés. C'est le système américain.

Alors que je poursuivais des études supérieures à l'Université de Chicago, j'ai appris la différence entre les systèmes canadien et américain. Aux États-Unis, on a un système de fixation de taux particuliers en vertu duquel les intéressés paient moins de cotisations si leur bilan en matière d'emploi est bon. Doit-on comprendre que nous aurons un système du genre au Canada et qu'alors, les employeurs quitteront les régions où le taux de chômage est élevé pour s'établir dans les régions de forte activité économique, afin de profiter de meilleurs taux? Je crains que ce soit là une possibilité et je crois qu'on doit l'examiner.

Honorables sénateurs, je ne pense pas pouvoir appuyer cette motion. J'espère que le comité accomplira son travail, examinera les conséquences le plus attentivement possible et fera rapport au Sénat le plus vite possible. S'il a des propositions à nous soumettre, nous devrons les étudier et poursuivre à partir de là. Entre-temps, le Sénat devra assumer la responsabilité de sa conduite. Nous tentons de nous dérober à nos responsabilités. Les Canadiens verront à la télévision aujourd'hui—et ils pourront le voir à l'écran toute la nuit—que le Parti conservateur à la Chambre des communes a empêché les Canadiens qui seront sans emploi en janvier de toucher des prestations auxquelles ils devraient avoir droit—la faute n'incombe pas au Sénat, mais à nos collègues conservateurs à l'autre endroit.

Des voix: Bravo!

• (1800)

Le sénateur Flynn: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je tiens à signaler au Sénat que si le sénateur Flynn intervient maintenant, son discours mettra alors fin au débat sur la motion.

[Français]

Le sénateur Flynn: Honorables sénateurs, je voudrais ajouter quelques mots seulement.

Je crois qu'il est malheureux que le sénateur MacEachen n'ait pas paru à la télévision pour son discours de ce soir parce

[Le sénateur MacEachen.]

qu'il était très en forme et il a fait appel à tous les sentiments possibles.

Je ne dirais pas qu'il y avait de la démagogie dans ses arguments, mais ce n'était pas loin. C'était très impressionnant. Il a réussi à impressionner quelques-uns des sénateurs qui l'entourent, mais je dirais qu'il ne m'a pas impressionné . . .

L'honorable Joseph-Philippe Guay: C'est compréhensible.

Le sénateur Flynn: . . . parce que d'abord le projet de loi est devant le Sénat depuis plus d'un mois. Il a été étudié en partie et le sénateur MacEachen nous a cités des opinions. Le Sénat aurait pu certainement se former une opinion.

Deuxièmement, le sénateur MacEachen n'a aucunement démontré de quelle façon le Sénat pourrait modifier les dispositions de ce projet de loi au plan financier.

Le sénateur Guay: C'est le comité qui va faire son travail.

Le sénateur Flynn: Encore moins que le Sénat.

Cher sénateur Guay, si le Sénat ne peut pas faire une chose, un comité le peut encore moins.

Vous devriez comprendre cela, vous êtes ici depuis assez longtemps pour ne pas dire des sottises de ce genre.

Le sénateur Guay: Vous ne dites rien, vous ne dites que des sottises.

Le sénateur Flynn: Vous faites beaucoup de bruit, mais vous n'êtes pas très sensé.

[Traduction]

L'honorable H.A. Olson: Il faut étudier le projet de loi d'abord.

Le sénateur Flynn: Effectivement—mais je suis persuadé que vous le connaissez par cœur. Vous savez généralement tout sur tout. C'est bien la première fois que vous plaidez l'ignorance.

[Français]

Je ne veux pas prolonger le débat. Premièrement, je veux tout simplement souligner que le sénateur MacEachen n'a pas démontré de quelle façon le Sénat ou le comité spécial pourrait modifier des dispositions de ce projet de loi qui ont une incidence financière.

Deuxièmement, quand il affirme qu'en acceptant cette motion nous allons empêcher les gens d'exprimer leur point de vue, c'est faux, c'est absolument faux puisque la motion donne au comité le pouvoir de continuer à entendre les témoins, leurs griefs et leurs doléances. Le comité pourra faire rapport.

Le sénateur Guay: Après que la loi aura été adoptée.

Le sénateur Flynn: C'est tout ce que le comité peut faire de toute façon. Le reste, c'est faire appel aux sentiments, c'est éviter d'être rationnel dans les circonstances, c'est faire seulement de la politique partisane à ce stade.

Je considère extrêmement regrettable que la majorité de l'autre côté de cette Chambre n'ait pas saisi l'occasion de cette motion pour trouver une solution aux problèmes qui confrontent les gens qui attendent certains bénéfices du projet de loi C-21.

[Traduction]

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Flynn, C.P., appuyé par le sénateur Roblin, C.P., propose: